

0 50 mètres

Dans le rayon de 35 m autour du site, on note :

- une partie des 2 autres carrières autorisées (ODDOART et CHIAPELLO)
- l'activité de concassage de la société GALGANI TP
- l'activité concassage de la société BONO TERRASSEMENT
- les ateliers de sciage de la société BONO
- le chemin de terre menant à la carrière

1059

ZONE BOISEE

LA PLUS HAUTE SINE

Chemin de la plus haute Sine

1109

a

Ets ODDOART

HABITATION

b

HABITATION

1070

HABITATION

1845



BOISEMENTS

2805

CARRIERE ODDOART
"La Pierre Vençoise"

1111

CARRIERE
CHIAPELLO (2)

1110

BOISEMENTS

2806

35 m

CONCASSAGE
BONO
TERRASSEMENT

1348

CONCASSAGE
GALGANI TP

ATELIER BONO

2387

Chemin de voirie

1848

METAFER

Ferronnier

1846
ZONE BOISEE

1237

Piste des Salettes

2386

ZONE BOISEE

2839

2840

ZONE BOISEE

ATELIER CHIAPELLO

1894

CARRIERE CHIAPELLO (1)

BOISEMENTS

BOISEMENTS

PLAN DES ABORDS DU SITE (1/1 000)

conformément au 3° de l'article R.512-6 du code de l'environnement.
Il s'agit d'un plan des abords de l'installation jusqu'à une distance d'au moins 35 m avec l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé des égouts existants.



Rayon des 35 m



Périmètre d'autorisation



Périmètre d'exploitation

1348 N° de parcelle

--- Limite de section

■ Bâtiment / habitation